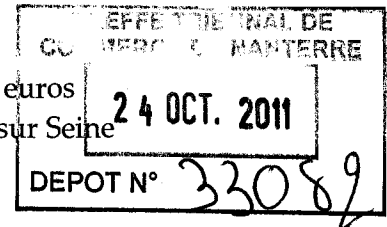


DTZ ASSET MANAGEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 122.944 euros
Siège social : 8 rue de l'Hôtel de Ville - 92200 Neuilly sur Seine
RCS NANTERRE B 423 250 257



DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 07 OCTOBRE 2011

L'an deux mille onze,
Le 07 octobre,

LA SOUSSIGNEE :

DTZ HOLDING SA, dont le siège social est situé 8 rue de l'Hôtel de Ville - 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n°399 735 331,

Associée unique de la société DTZ ASSET MANAGEMENT (ci-après la "Société"), titulaire de l'intégralité des 7.684 actions et droits de vote y afférent composant le capital social de ladite Société,

Représentée par Monsieur Gérard Margiocchi, son Président,

A pris les décisions se rapportant à l'ordre du jour ci-après visé, conformément à l'article 19 des statuts.

ORDRE DU JOUR

- *Démission d'un membre du Comité de Direction et nomination en remplacement,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

L'ASSOCIEE UNIQUE A ADOPTE UNANIMEMENT LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique prend acte de la démission de Monsieur Mario Paulin de ses fonctions de membre du Comité de Direction avec effet au 16 août 2011 et, décide de nommer en remplacement, conformément aux articles 15 et 19 des statuts de la Société

- Monsieur Edward Guest, né le 28 mai 1971, domicilié 125 Old Broad Street, London, EC2N 2BQ.

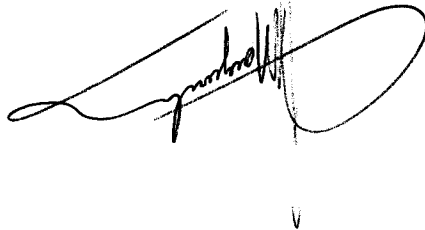
Il est nommé pour une durée de six exercices consécutifs, soit jusqu'à la décision d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2017.

Monsieur Edward Guest, préalablement pressenti, a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait les fonctions de membre du Comité de Direction si elles venaient à lui être confiées. Il a déclaré n'être atteint d'aucune incompatibilité ni interdiction susceptible d'empêcher sa nomination ou de lui interdire l'exercice de son mandat et remplir l'ensemble des conditions légales pour l'exercer.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme des présentes pour effectuer toutes les formalités légales de publicité et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'Associée Unique.



Pour l'associée unique
La société DTZ HOLDING SA
Monsieur Gérard Margiochi

